

Le certificat de travail en Allemagne

D'une grande importance pour votre dossier de candidature, les certificats de travail sont des documents remis par vos précédents employeurs au terme d'un contrat de travail. Ils attestent de la véracité des expériences que vous mentionnez dans votre CV. Ils permettent au recruteur de se faire une idée précise de vos **compétences professionnelles et personnelles**. La responsabilité du certificat de travail n'incombe pas uniquement à l'entreprise : vous avez un rôle essentiel à jouer dans la rédaction du certificat. Vous devez en effet veiller à ce que les informations fournies par l'employeur soient **exactes** et que les formulations choisies rendent une **image positive** de votre passage dans l'entreprise.

Types de certificat de travail et contenu

En Allemagne, il existe deux types de certificat de travail : le certificat simple et le certificat qualifié. Dans la mesure du possible, vous pouvez demander à votre employeur de vous remettre un certificat de travail qualifié (condition : avoir travaillé plus de 8 semaines au sein de l'entreprise). En effet, le certificat simple ne mentionne que la période durant laquelle vous avez travaillé pour l'entreprise, vos tâches et votre domaine d'activité. Par contre, le certificat qualifié contient une évaluation de votre performance, de vos connaissances, de votre mode de travail et de votre motivation. Il peut également rendre compte de vos compétences sociales. Il met en évidence vos réalisations au sein de l'entreprise et, le cas échéant, décrit votre rôle de gestion d'équipe. Ce type de certificat de travail fournit donc une image bien plus détaillée de votre potentiel et de votre personnalité.

Formulation du certificat de travail

En Allemagne, chaque entreprise est tenue de rédiger un certificat de travail qui doit être **véridique** et **bienvueillant**.¹ Compte tenu de ce deuxième critère, la formulation du certificat s'avère parfois peu transparente. Il est important de savoir que de nombreuses phrases types ont une signification bien spécifique. Par exemple, les verbes « bemühte sich » (s'est efforcé-e) ou « war geschätzt » (était apprécié-e) peuvent paraître positifs au premier abord, mais ont plutôt une connotation négative.²

Sachez aussi qu'un certificat de travail allemand est souvent truffé d'expressions visant à enjoliver la réalité. « Un comportement poli et correct » est certes positif, mais si votre employeur avait voulu vanter vos mérites, il aurait probablement plutôt opté pour un commentaire du type : « Un

¹ Cf. Anne Backer: *Arbeitszeugnisse*. Entschlüsseln und mitgestalten. Freiburg 2019, p. 10.

² Cf. Günter Huber: *Mein Arbeitszeugnis entschlüsseln und entwerfen*. So knacken Sie die Geheimcodes der Personaler. Freiburg 2016, p. 37.

comportement exemplaire en toutes circonstances ». ³ La formule de politesse, dont on sous-estime souvent l'importance, dissimule elle aussi une appréciation de votre employeur. S'il écrit, par exemple, « Wir wünschen ihm für die Zukunft viel Erfolg. » (Nous lui souhaitons plein succès pour la suite), il laisse entendre que votre passage dans son entreprise n'a pas vraiment été couronné de succès. Pour bien comprendre votre certificat de travail et, le cas échéant, solliciter des corrections, nous vous conseillons donc de bien vous informer sur le sujet pour cerner avec précision les formulations usuelles.

Droits et responsabilité de l'employé-e

Il n'est pas rare qu'un employeur vous permette de rédiger vous-même votre certificat. Ne refusez pas cette opportunité ! Vous êtes en effet la personne la mieux placée pour évaluer ce que vous avez accompli au sein de l'entreprise. Vous devrez toutefois vous renseigner au préalable sur la manière de rédiger un tel document en Allemagne.

Vous n'êtes pas satisfait-e du certificat délivré par votre employeur ? Vous estimez qu'il n'est pas correct ou ne rend pas compte de la réalité ? N'hésitez pas à demander à votre employeur de le **corriger**. En cas de conflit, vous avez toujours la possibilité de porter l'affaire devant le tribunal du travail. À vous de juger si la démarche en vaut la peine. ⁴ Il en va de même si votre employeur refuse de vous remettre un certificat de travail.

Sachez qu'il vous appartient de demander à votre employeur de vous remettre un certificat de travail. En effet, ce document n'est ni rédigé ni envoyé automatiquement à la fin de votre contrat ou si vous remettez votre démission. C'est à vous d'en faire la demande à votre employeur. Sauf mention contraire dans votre contrat, vous pouvez solliciter un certificat de travail jusqu'à trois ans après votre dernier jour de travail.

³ Idem., p. 46.

⁴ Cf. Backer: *Arbeitszeugnisse*, pp. 93-94.